

## HEXO Corp obtient le rejet d'une action collective d'actionnaires devant un tribunal de l'État de New York

OTTAWA, 09 juin 2021 (GLOBE NEWSWIRE) -- HEXO Corp (« HEXO » ou la « Société ») (TSX : HEXO; NYSE : HEXO) a annoncé aujourd'hui qu'elle a obtenu le rejet de l'action collective en matière de valeurs mobilières qui était en instance devant la division commerciale de la Cour suprême de l'État de New York dans le comté de New York. Comme il a été indiqué auparavant, HEXO et certains de ses dirigeants et administrateurs actuels et anciens étaient poursuivis dans le cadre d'actions collectives d'actionnaires intentées dans le Southern District de New York, devant la division commerciale de la Cour suprême de l'État de New York, comté de New York, et dans la province de Québec. Dans cette poursuite, les demandeurs allèguent que HEXO aurait fait des déclarations inexactes importantes et omis des informations importantes dans ses communications antérieures aux investisseurs concernant diverses questions, y compris, sans s'y limiter, son chiffre d'affaires estimatif du quatrième trimestre de 2019 et de l'exercice 2020, son accord d'approvisionnement avec la SQDC et les installations acquises auprès de Newstrike. Le 8 mars 2021, ce même Southern District de New York avait déjà rejeté l'action collective devant un tribunal fédéral américain en matière de valeurs mobilières. Il n'a pas été fait appel de ce rejet.

À la suite des plaidoiries du 3 juin 2021, le juge Andrew Borrok de la division commerciale de la Cour suprême de l'État de New York, comté de New York, a accepté la demande d'HEXO de rejeter l'action collective en matière de valeurs mobilières devant le tribunal de l'État. Le tribunal a convenu avec HEXO que les demandeurs « n'ont pas réussi à identifier des faits qui étaient connus ou qui auraient dû être connus et qui ont rendu les documents du placement substantiellement trompeurs au moment où ils ont été émis ». Les demandeurs ont le droit de faire appel.

« Nous sommes heureux qu'un deuxième tribunal américain ait déterminé que les allégations de l'action collective intentée aux États-Unis contre HEXO en matière de valeurs mobilières sont sans fondement, a déclaré Roch Vaillancourt, avocat général d'HEXO. Bien que le litige au Québec soit encore en instance, la décision d'aujourd'hui devrait contribuer à réduire davantage le poids des litiges auxquels la Société est confrontée alors que nous continuons à conclure et à intégrer nos récentes acquisitions, afin de poursuivre nos objectifs d'obtenir des résultats positifs en termes de BPA et de figurer parmi les trois premières entreprises mondiales de produits du cannabis. »

### À propos d'HEXO

HEXO est un producteur autorisé primé de produits innovants pour le marché mondial du cannabis. HEXO dessert le marché canadien du cannabis récréatif avec son portefeuille de marques HEXO, UP Cannabis, Original Stash, Bake Sale, Namaste et REUP, ainsi que le marché médical au Canada, en Israël et à Malte. La Société dessert également le marché du Colorado grâce à sa stratégie Powered by HEXO® et à Truss CBD USA, une coentreprise avec Molson Coors. Dans l'éventualité où les opérations d'acquisition de 48North et de Redecan annoncées précédemment seraient conclues, HEXO s'attend à occuper la première place dans le secteur des produits du cannabis au Canada en termes de part de marché du cannabis récréatif.

Pour plus d'informations, consultez le site [www.hexocorp.com](http://www.hexocorp.com).

### Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (« énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes connus et inconnus et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, la performance et les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux qui y sont anticipés. Ces énoncés prospectifs ne doivent pas être interprétés comme des garanties de performance ou de résultats futurs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. La Société décline toute intention ou obligation, sauf dans la mesure où ce serait exigé par la loi, de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs, ou pour toute autre raison.

### **Relations avec les investisseurs :**

[invest@HEXO.com](mailto:invest@HEXO.com)  
[www.hexocorp.com](http://www.hexocorp.com)

### **Relations avec les médias :**

(819) 317-0526  
[media@hexo.com](mailto:media@hexo.com)